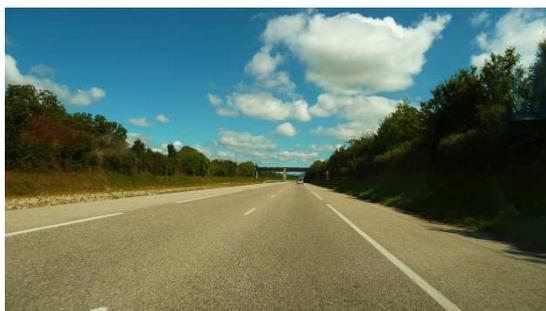




Rhône-Alpes Région



Compte rendu de la réunion «Pisciculteurs»

1

Accompagnement de l'élaboration des scénarios et du choix de la stratégie pour le SAGE Bièvre Liers Valloire

Document de travail

Mardi 17 janvier 2012, 20h,
Marcilloles

Yannick Arama

TABLE DES MATIÈRES COMPLÈTE

Table des matières complète.....	2
1. Contexte : 11 réunions par « Mondes »	3
1.1 Pourquoi ces réunions ?	3
1.2 Objectifs des réunions.....	4
1.3 Questions abordées	4
1.4 Utilisation des résultats.....	4
1.5 Groupes ou Mondes réunis	4
2. Les problèmes évoqués par les pisciculteurs et leurs idées d'actions	6
2.1 Prélèvements sur le bassin : quelle réduction possible ?.....	6
2.2 Recharge de la nappe : une infiltration moins efficace qu'avant ?.....	8
2.3 Qualité de l'eau : Pollution à l'ammoniac et MES	9
3. Note d'ambiance et éléments de conclusions	10
4. Présents à la réunion	11

1. CONTEXTE : 11 RÉUNIONS PAR « MONDES »

La Commission Locale de l'Eau à travers son animatrice, Christel Constantin Bertin, et le bureau d'étude prestataire ACTeon a proposé aux acteurs du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire de participer à une série de 11 réunions en Janvier 2012. Ce document vise à rendre compte des discussions lors de ces dernières.

1.1 Pourquoi ces réunions ?

Les communes situées sur le bassin versant ont décidé officiellement il y a 9 ans de travailler ensemble à la mise en place d'un outil de gestion politique de l'eau : Un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). **Un SAGE permet à un territoire de définir et de réguler un projet global de gestion de l'eau**, dans tous les domaines de l'eau. Il a :

- **une instance « démocratique » de décision et d'arbitrage, la CLE** (Commission Locale de l'Eau) où sont représentés les élus locaux démocratiquement élus, les usagers ayant un intérêt à l'utilisation de l'eau et les services de l'état représentant l'intérêt public à une échelle géographique plus large. Cette instance a décidé :
 - **D'animer une stratégie territoriale commune**
 - **De définir un programme d'actions** à l'image de la stratégie choisie

Le SAGE a également :

- **un pouvoir réglementaire** qui peut lui permettre d'affiner les régulations du bassin Rhône Méditerranée Corse, ou d'échelle géographiquement plus large. Il s'impose aux documents d'urbanisme du territoire.

Ce travail s'est organisé autour d' :

- Un **Etat des lieux de l'eau et de sa gestion sur le bassin**, pour y voir plus clair et clarifier les fonctionnements physiques et les enjeux de leur gestion.
- Un **Profil de territoire**, pour que tous puissent mieux comprendre comment les secteurs économiques, politiques et sociaux fonctionnent et ce que cela induit sur la gestion et l'état de l'eau.
- Un **Scénario tendanciel**, pour envisager si « naturellement », sans SAGE, les problèmes et enjeux se règlent ou se détériorent dans le futur (dans 15 ans).

Aujourd'hui, le territoire, à travers l'arbitrage de la CLE va décider d'une stratégie pour gérer les enjeux actuels et futurs. Les 11 réunions prennent place dans ce contexte.

Pour définir la stratégie, **la CLE a décidé d'établir plusieurs stratégies alternatives** pour comprendre les implications des différents choix qu'elle aura à prendre. Ces stratégies seront

l'émanation des différentes philosophies de gestion qui ont cours sur le bassin versant et des différentes ambitions sur les sujets qui font consensus.

1.2 Objectifs des réunions

Ces réunions ont plusieurs objectifs :

1. **Garantir** que tout le monde soit **au courant des modalités de décisions** et du processus à venir, cela en toute transparence.
2. Garantir que **les mécanismes de représentations** des usages et des communes vont fonctionner dans les mois à venir et que la CLE sera représentative des personnes et intérêts du territoire.
3. Garantir que les « **philosophies** » de gestion de l'eau dans les différents groupes d'intérêts soient bien identifiées et **reprises dans les différents scénarios**.
4. Garantir que ces « philosophies » soient opérationnelles avec des **actions concrètes** derrière.

4

1.3 Questions abordées

Comme les pisciculteurs sont peu nombreux, ils ont déjà été rencontrés à plusieurs reprises par l'animatrice du SAGE et le bureau d'étude et d'animation. De ce fait, les questions n'ont pas porté sur les mêmes thématiques que les autres groupes, mais ont consisté en l'approfondissement des conséquences de certain type de mesures comme par exemple : « Que se passe-t-il si on vous demande de réduire vos prélèvements ? Par ailleurs quelles sont vos idées d'actions à mettre en œuvre à l'échelle du bassin versant ? ».

1.4 Utilisation des résultats

ACTeon et l'animation du SAGE s'engagent à ce que les **actions et enjeux proposés** par les différents acteurs soient **présents dans au moins un des scénarios**.

1.5 Groupes ou Mondes réunis

Jeudi 5 Janvier 2012

- Agriculteurs Amont

-
- Industriels
 - Partenaires institutionnels
 - Elus de l'Amont

Jeudi 12 Janvier 2012

- Agriculteurs Aval
- Elus de l'aval
- Représentant des milieux aquatiques

Mardi 17 Janvier 2012

- Gestionnaires AEP et Assainissement
- Pisciculteurs
- Pêcheurs et protection des milieux aquatiques
- Elus du Centre du bassin

Tous les documents, témoignages, infos sur le SAGE et le bassin versant :

www.sage-bievre-liers-valloire.fr

Prochain atelier de travail collectif dans le cadre de la stratégie

Le 20 Mars 2012

Invités : tous « mondes » confondus

Présentation des premiers scénarios

Réaction, Echanges, Modifications et propositions d'autres scénarios

2. LES PROBLÈMES ÉVOQUÉS PAR LES PISCICULTEURS ET LEURS IDÉES D' ACTIONS

2.1 Prélèvements sur le bassin : quelle réduction possible ?

Les pisciculteurs présents à la réunion ont évoqué le déséquilibre quantitatif sur le bassin versant. Différentes options ont été abordées, notamment la baisse des prélèvements pour les pisciculteurs. Il en ressort divers éléments :

6

- **Élément 1 : L'eau est le milieu strictement nécessaire à l'activité de pisciculture.** Sans eau de bonne qualité dans les bassins les poissons meurent. Il est important de « sécuriser » un apport en eau pour garantir un renouvellement d'eau de bonne qualité. Autrement le stock meurt ou dans une moindre mesure à un taux de mortalité très élevé (maladies, etc.).

« La pollution est importante pour nous car nous nous auto-polluons. C'est une question centrale ».

- **Élément 2 : L'eau de bonne qualité** vient de deux éléments différents
 - **Un renouvellement de l'eau fréquent** pour diluer les divers éléments polluants. A partir d'un certain seuil de concentration dans les bassins, un apport d'eau extérieur est nécessaire. Cet apport doit être disponible immédiatement. Cette eau vient des sources quand elles donnent. Quand elles ne donnent pas, elle vient de prélèvement d'eau souterraine.
 - **Un traitement de l'eau à des points intermédiaire de la pisciculture : Filtre, ré-oxygénation de l'eau, etc.**
- **Élément 3 : Quelle implication d'une baisse des prélèvements** sur le stock de poissons en cours de grossissement ?
 - **La capacité de faire baisser la quantité de prélèvements nécessaires est quasiment nulle sans mettre en danger le stock.** Sans faire varier le stock, il est difficile de demander aux pisciculteurs de ne pas prélever l'eau dont ils ont besoin.
 - **Comment faire varier le stock ?** Comme le but n'est pas de faire mourir la production des pisciculteurs, est-il possible que les pisciculteurs la module en fonction de la disponibilité de l'eau d'une année sur l'autre ?
 - Il semble que non car les poissons grossissent sur une période supérieure à un an. Au moment où la restriction viendrait à être connue le nombre de

poissons en cours de production serait déjà décidé et présent dans les bassins. Il faudrait donc des variations pluriannuelles, avec des grandes tendances identifiées (vers une baisse future à moyen terme par exemple).

- Moins les volumes disponibles pour le prélèvement bougeront, plus les pisciculteurs pourront sécuriser leur stock (et décider en toute tranquillité quel stock ils peuvent produire).

- **Elément 4 : Il existe un lien fort entre la question de la quantité d'eau prélevée et la qualité des rejets.** En effet, l'eau prélevée permet de diluer certaines concentrations de polluant. Or les réglementations sur les rejets deviennent de plus en plus strictes. Les réglementations nationales, notamment sur la concentration en Ammoniac, sont en train de devenir plus strictes pour les piscicultures. Auparavant l'écart de concentration entre l'entrée et la sortie de la pisciculture était d'1 mg/litre sur une moyenne de 24h. Cet écart passera bientôt à 0.5mg/litre. Pour garantir l'atteinte de ce seuil, les pisciculteurs doivent diluer les concentrations en introduisant plus d'eau dans leur système. Baisser les prélèvements reviendra à baisser ce facteur de dilution. A système de production égal, la volonté de diminuer les prélèvements est paradoxale à l'objectif d'amélioration des rejets.

7

Actions discutées :

- ➔ La baisse des prélèvements en pisciculture, possible avec le développement d'options telles que
 - des traitements avant rejet qui pourraient permettre d'atténuer la nécessité de dilution (voir plus bas)
 - une recirculation qui permettrait d'abattre la concentration de NH_4^+ et par ailleurs d'améliorer les rendements « eau prélevée/ production de poisson ». Mais elle n'a pas été probante à l'essai chez Murgat en termes de gout du poisson. Par ailleurs la pisciculture Faure n'utilise pas d'oxygène liquide car c'est un investissement trop cher. Or cela est nécessaire pour améliorer les rendements.
 - une dilution avant rejet (mais d'où viendrait cette eau ?)
 - une baisse de la production qui ferait baisser (i) la concentration en polluant et (ii) le besoin en eau.
- ➔ Baisse des prélèvements également chez les autres usages avec notamment
 - une amélioration des systèmes d'utilisation de l'eau
 - Amélioration des rendements d'irrigation, avec par exemple une irrigation de nuit plus fréquente (nécessité d'aider les agriculteurs à mieux s'équiper)
 - Des cultures moins « demandeuses » en eau
 - AEP, etc.

-
- Réutilisation des rejets des piscicultures par d'autres usages

Impacts discutés d'une baisse des prélèvements sur l'usage économique « Piscicultures » :

- Baisse de production
- Licenciement de salariés.
- Augmentation de la part des charges fixes dans le total des charges
- Risque de perte de client qui attende un niveau de production constant
- Arrêt éventuel de l'activité en fonction de l'intensité de ces changements et de la capacité économique à s'y adapter

2.2 Recharge de la nappe : une infiltration moins efficace qu'avant ?

Les pisciculteurs évoquent le fait qu'avant ils ne travaillaient qu'avec l'eau de source. Cette eau est devenue de plus en plus rare, les obligeant à mettre en place des systèmes alternatifs de pompage. Il faudrait mettre en place un fonctionnement du bassin qui permettrait à ces sources de retrouver des débits plus importants.

Actions discutées :

- Mettre en œuvre un grand plan d'Infiltration pour améliorer la recharge de la nappe
 - sur chaque rivière avec une ou des zones d'infiltration
- Porter le regard sur la question du colmatage des rivières qui empêche certains cours d'eau de s'infiltrer et notamment :
 - Le Dolure (M. Faure a identifié une corrélation entre l'eau dans le Dolure et le niveau de la nappe aux Sources de Manthes et précise qu'il y aurait une zone très favorable à l'infiltration au niveau de Manthes)
 - Le Suzon quand il y a de l'eau
 - La Raille. M. Murgat évoque sa préférence pour de l'infiltration plus en amont (Thodore, Beaufort), et notamment sur les affluents
 - Les Veuzes (M. Faure estime qu'une partie importante de l'eau des Veuzes retournent à la nappe mais souhaiterait que la Fédération de Pêche le confirme)
- Infiltrer les rejets de pisciculture

-
- Nécessite du foncier important que les pisciculteurs n'ont pas

2.3 Qualité de l'eau : Pollution à l'ammoniac et MES

Pour la qualité de l'eau, les pisciculteurs reconnaissent avoir eu un impact très important. Des efforts ont été fournis (ICPE = 4 contrôle par an), chacun de son côté sur les différents critères qui permettent de travailler l'atténuation de leur impact sur le milieu. Les actions évoquées si elles n'ont pas encore été mises en place, pourraient être :

9

Actions de gestion de la production

- ➔ Amélioration de l'indice de conversion aliment donné/poissons produit (Présent chez Font Rome et Murgat)

Actions de traitement à l'intérieur du système

- ➔ Mise en place de filtres rotatifs pour abattre la majorité des matières en suspension (déjà présent chez Murgat et Pisciculture des Sources de Manthes)
- ➔ Mise en place de cônes à boues (Présent chez Murgat)
- ➔ Mise en place de marais construit (Présent chez Murgat)
- ➔ Mise en place d'un dénitrificateur (solution en test chez Murgat, très énergivore, dimensionnement à voir) pour abattre l'ammoniac
- ➔ Mise en place d'une dilution du rejet (ammoniac) (« Mais avec quelle eau » se demandent les participants)
- ➔ Autoriser plus de débit dans la pisciculture pour permettre une dilution générale (sans augmenter les volumes de production (ammoniac)

Actions de dimensionnement de l'activité

- ➔ Baisser les volumes de production.

Actions sur le milieu récepteur du rejet

- ➔ Ne pas renvoyer au milieu ou diminuer le renvoi au milieu

-
- Réutilisation de l'eau rejetée par un autre usage
 - Infiltration d'une partie du rejet
- ➔ Mettre en place un programme d'entretien sur les Veuzes car l'hydrologie naturelle ne permet pas de chasser 1. le dépôt historique de matière en suspension 2. Le faible dépôt qui se fera par la suite

3. NOTE D'AMBIANCE ET ELEMENTS DE CONCLUSIONS

10

Les pisciculteurs sont inquiets des réductions de prélèvements qui pourraient être demandées suite aux résultats de l'étude volumes prélevables car une baisse de leurs prélèvements leur paraît impossible sans une baisse de production. Par ailleurs, à production égale, ils ne pourront pas à la fois diminuer les prélèvements et améliorer la qualité des rejets.

4. PRÉSENTS À LA RÉUNION

Noms et prénoms	Communes
Faure Christian	Manthes
Faure Alexandre	Manthes
Briand Jean-Louis	Manthes
Murgat Laurent	Beaufort
ARAMA Yannick	ACTéon (Animateur)
LAVENUS Raphaëlle	ACTéon
BOUDIN Guillaume	Progeo-Environnement
CONSTANTIN-BERTIN Christel	Animatrice SAGE